

2018-2019

Bulletin municipal d'Antully



- Vie municipale
- Environnement
- Travaux
- Histoire
- Vie associative
- Cérémonies et festivités

L'info de votre commune...



MAÇONNERIE
CARRELAGE
COUVERTURE ZINGUERIE
 RAMONAGE

SARL MILIONE

Le Paquier-Roux
 71400 ANTULLY

Tél. 03 85 54 77 07
sarl.milione@gmail.com



*Sandrine et son équipe
 vous accueillent
 et vous conseillent*

du lundi au jeudi
 de 8h30 à 19h15
vendredi et samedi
 de 8h00 à 19h30
dimanche
et jours fériés
 de 8h30 à 12h30

Maison Nectoux
 fleurs...et nature
 artisan fleuriste

25, rue Guérin
 71400 Autun
 03 85 52 12 34

Paiement CB par téléphone
www.espacefleursetnature.fr



SNT-PAM

Terrassement - Voirie - VRD
 ZA Les Guillemeaux - 71190 Etang Sur Arroux
 Tél : 03 85 82 41 82



Salon de Coiffure
Ann'Ro

Mardi, jeudi et vendredi : 9h-19h
 Mercredi 9h-12h / Samedi 8h-16h

19 rue du Bourg 71710 Marmagne 03.85.78.20.25

E.Leclerc

Tél : 03 85 73 03 30

LE BREUIL www.e-leclerc.com
 Lundi à jeudi : 9h>19h30 / Vendredi et samedi : 9h>20h
 2, Av. de Chambrueil - 71670 LE BREUIL

DRIVE www.leclercdrive.fr
 Lundi à samedi : 9h>19h30
 Rue de Charleville - 71670 LE BREUIL



LACAGNE Jean-Luc
ENTREPRISE
DE TERRASSEMENT
 FOSSÉS-APPORT DE GRAVIERS
 ÉVACUATION DEBLAIS

28 Route de la Croix Blanchot
 71710 MARMAGNE
 Tel:03.85.78.29.53
 Port.:06.81.29.30.18




PLATRERIE - PEINTURE - FAUX PLAFONDS
ISOLATION PAR L'EXTERIEUR - RAVALEMENT

26, Rue de la Grille - BP 122 - 71404 AUTUN Cedex
 Tél. 03.85.52.03.94 - Fax 03.85.52.07.37
sarl.rieufort@wanadoo.fr

RGE

S.P.E.E.
SERVICE PUBLIC EAU ENERGIE
 CONSEILS AUX COLLECTIVITÉS
 ET AUX PARTICULIERS
 EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT
 ELECTRIFICATION RURALE

S.P.E.E.
 RUE DE CHAUVIREY
 21430 VIANGES

Rémi POILLOT
 Tel/Fax : 03 80 84 02 14
[Mail : remi.poillot@gmail.com](mailto:remi.poillot@gmail.com)

Cette année 2018 nous a entraînés dans de profonds changements voulus par notre gouvernement.

Plusieurs réformes ne font pas l'unanimité, mais certaines seront appliquées, je laisse à nos dirigeants la responsabilité des réformes.

En 2019, les élections européennes auront lieu, elles précéderont les élections municipales de mars 2020. Il reste donc un an environ à notre conseil pour mener à terme les projets en cours.

La rénovation du Centre Bourg sera le projet le plus ambitieux de notre mandat. Vous connaissez tous l'état de la départementale qui traverse notre village ainsi que la descente de la salle des fêtes. Une rénovation profonde et une restructuration de la voirie sont nécessaires pour la sécurité de nos habitants. Vous pourrez en juger par vous-même sur les plans.

Au cours des douze derniers mois nous avons dû faire face à de nombreux travaux urgents : l'étanchéité du mur de la salle du catéchisme, le regard pluvial devant l'église, les routes et aussi des réparations dues aux incivilités de certains, comme le puits situé aux Cerisiers détruit une nuit par un automobiliste anonyme. Je vous laisse découvrir tout cela dans notre bulletin.

Le plus gros chantier fut la rénovation partielle du toit de notre école. En effet, la salle d'éveil a été construite à la place d'un ancien préau qui n'avait pas de toile sous la toiture. Les conditions météorologiques du dernier hiver et les pluies du printemps ont généré des



fuites qui ont détérioré le faux plafond faisant tomber quelques plaques. Je remercie l'entreprise Desvignes qui a su réaliser ces travaux pendant les congés d'été ce qui a permis une rentrée sereine pour nos enfants. La météo pluvio-orageuse du printemps suivie de la sécheresse de cet été nous rappelle que des changements climatiques vont modifier notre quotidien.

Nous espérons que dans l'avenir des mesures efficaces seront prises afin de lutter contre le réchauffement planétaire afin que les générations futures ne subissent pas de catastrophes sans cesse plus meurtrières.

Je tiens à remercier ici les agents techniques, administratifs, le Conseil municipal ainsi que les commissions. Je veux aussi y adjoindre les présidents des associations ainsi que tous les bénévoles qui s'y trouvent.

Je vous présente à tous mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette année 2019.

 Jean-Paul LEBEIGLE, *Maire de la commune*

Départ en retraite



Le 20 mars 2018, une sympathique réunion a eu lieu à la Mairie afin de mettre à l'honneur Patrick GOBERT. Après 14 ans de bons et loyaux services au service technique de notre commune, Patrick nous quitte pour profiter d'une retraite bien méritée.

Monsieur le Maire a rappelé le travail extraordinaire réalisé au cours de son parcours

professionnel et sa disponibilité remarquable.

Une collecte a permis de lui offrir un bon d'achat auprès d'un magasin de sport qui permettra à Patrick de s'offrir les articles de son choix maintenant qu'il est enfin libre de s'adonner sans arrière-pensée à sa passion pour le vélo.

Le pot de l'amitié a rassemblé les élus et le personnel afin de remercier chaleureusement Patrick et lui souhaiter une excellente retraite !

Quentin MINET a fait valoir son droit de détachement pour une durée de 1 an. A ce titre, il a donc quitté son emploi du service technique le 1er septembre 2018. Il convient de préciser que durant cette période, la commune est tenue de conserver son poste.

Pour pallier à son absence, Monsieur DEVELAY Laurent est embauché en qualité d'adjoint technique non titulaire par contrat de 4 mois renouvelable.

Infos pratiques

**Mairie :**

Tél : 03.85.54.71.12 / Fax : 03.85.54.79.40
 mairie-antully@wanadoo.fr / www.antully.fr

Ouverture Secrétariat au public :

Du lundi au vendredi de 14h à 17h30

Permanence des Elus :

Maire : Jean-Paul LEBEIGLE

Le lundi de 17h30 à 18h30

1er adjoint : Gérard JACSON

Le vendredi de 17h30 à 18h30

2ème adjoint : Roland LEBEAU

Le jeudi de 17h30 à 18h30

3ème adjoint : Bruno SEGOND

Le mardi de 18h30 à 19h30

Rendez-vous possibles sur demande les autres jours

Le Conseil Municipal



Photo JSL

Ecole :

Tél : 03 85 54 70 90 / ec-el-antully-71@ac-dijon.fr

Service des Eaux

En cas de problème, vous pouvez appeler le secrétariat de Mairie au 03 85 54 71 12 qui fera le nécessaire auprès de notre prestataire de service.

A.S.S.A.D

(Association de Soins et Services à Domicile d'Autun)

9 Boulevard Frédéric Latouche – 71400 AUTUN

Tél : 03 85 86 91 91 / contact@assad-autun.fr

CEADON (Aides et Services à la personne)

20, grande Rue Marchaux - 71400 AUTUN

Tél : 03 85 54 74 73

contact@ceadon.fr ou www.ceadon.fr

Pompiers

Tél : 18 (Accidents sur voies et lieux publics)

S.A.M.U

Tél : 15 (Accidents sur lieux privés)

Assistante sociale

Centre Médico-Social d'Autun

Rue de Parpas, 71400 AUTUN

Tél : 03 85 86 54 44

Gendarmerie

Tél : 17

Debout de gauche à droite : Franck DEVELAY, Monique PERNETTE, Pascal CARRION, Laurence LARTAUT, Robert LABOURE, Serge MAZUE, Roland LEBEAU, Mickael BERGER, Franck PERRAUDIN

Assis de gauche à droite : Alain BROCHOT, Bruno SEGOND, Patrick LAUFERON, Jean-Paul LEBEIGLE, Gérard JACSON, Estelle GUEGUEN

Selon délibération du
CM du 26/10/2018

Tarifs communaux 2019

Service eau :

- Part fixe : 51,39 €
- De 0 à 500m³ : 1,34 €
- De 501m³ et + : 1
- Participation à la mise en service : 32 €

Service assainissement :

- Part fixe : 24 €
- le m³ plafonné à 400m³ : 0,80 €
- Le raccordement au réseau d'assainissement collectif est fixé à 618 €.

Salle des fêtes

Coût de la location = tarif unique.

Du samedi 8h au dimanche 8h	160 €
Du samedi 8h au dimanche 18h	250 €
Du samedi 8 h au lundi 10h	270 €

Le supplément pour la location le vendredi à partir de 15h est fixé à 50 €.

Electricité et chauffage en sus (Part. et assoc.)

Matériel

(Réservé aux habitants de la commune)

- Barnum à 60 € / Tables, bancs et chaises à 15 €
- La location s'entend du vendredi 15h au lundi 10h.

Redevance électricité salle des fêtes

0.2049 €/kw

Le matériel devra être pris entre 15h et 16h le vendredi et restitué avant 10h le lundi.
Toute journée supplémentaire est facturée 5 €.

Salle des Associations

- Gratuit pour les associations communales
- Particuliers : 60 € pour une demi-journée (matinée, après-midi ou soirée)
- Détériorations mobilières : 150 € (Plus montant d'un devis éventuellement)
- Détériorations immobilières : 300 € (Plus montant d'un devis éventuellement)
- Nettoyage non ou mal effectué - enlèvement déchets résiduels : 50 €

Concessions cimetière

- Trentenaire = 118 €
- Cinquantenaire = 171 €
- Columbarium (15 ans) = 300 €

Restaurant scolaire

- Tarif unique modulé suivant le quotient familial (Compétance CCGAM)

Pêche Etang Veneau

- Carte annuelle : 7,65 €
- Carte journalière : 1,55 €
- Réservé aux enfants de moins de 16 ans, domiciliés à Antully.
- Période du 15 avril au 30 octobre de chaque année.

Assistantes maternelles et familiales

Assistantes maternelles

Madame BODIN Hachelle

44 route de l'Etang de Porleux

Tél 03.85.54.70.08 / 06.49.44.04.61 - (4 enfants)

Madame BRESSAND Fabienne

6 Impasse des Ecoles - Résidence du Champ de l'Eglise

Tél 09.53.30.98.05 / 07.81.20.97.74 - (4 enfants)

Madame BROCHOT Laetitia

41 route de la Verrerie - La Bise

Tél 03.85.54.78.40 / 06.14.29.55.99 - (4 enfants)

Assistante familiale et accueil pour personnes adultes handicapées

Madame BRESSAND Adrienne

4 Place du 11 Novembre 1918 - Le Bourg

Tél 03.85.54.70.30 - (2 adultes handicapés)

les personnes récemment agréées ou ne figurant pas sur cette liste sont invitées à se faire connaître au secrétariat de Mairie.

Les grands chiffres du budget 2018

Budget commune

En fonctionnement :

550 269€ équilibré en recette dépense

En investissement :

204 303€ équilibré en recette dépense

Budget eaux

En fonctionnement :

192.331€ équilibré en recette dépense

En investissement :

175 988 € équilibré en recette dépense

Budget assainissement

En fonctionnement :

50 863€ équilibré en recette dépense

En investissement :

46 456 € équilibré en recette dépense





Le nom Antully, Antullie en 1192, du latin Antullius, signifierait un nom d'homme "Antus" vivant dans une clairière "ialos".

La ligne de "l'Épousée" traversant la forêt de Planoise sert de limite avec Autun.

Le village situé sur un plateau, passe pour être un des plus élevés de Bourgogne. Du sommet de "la Garenne", l'œil embrasse un vaste horizon dans toutes les directions.

En 1850, la commune comptait 1589 habitants et 344 maisons. Trois foires s'y déroulaient le 25 mars, 12 juillet et 24 août. Sa superficie de 3713 hectares comptait 984 hectares de terres labourables, 580 de prés, 677 de bois et 259 de terres incultes. Le seigle et l'avoine y étaient les récoltes dominantes. L'oléagineuse navette y était reconnue de première qualité.

Le plateau d'Antully est un important château d'eau, pure et de bonne qualité.

Le ruisseau de Rançon qui prend sa source à la "Rive du Bois", alimentait deux moulins et deux huileries, avant d'aller se jeter dans le Mesvrin. Ses eaux furent rejointes par celles de l'étang de la Noue, racheté par Eugène Schneider qui l'agrandira pour le faire passer à 35 ha et à 750 000 m³.

Les eaux de l'étang des Baumes, furent employées par Blaise Chirat pour alimenter l'usine des Forges et Fonderies qu'il installa en ce lieu en 1654 et qui fonctionnèrent jusqu'à la Révolution. L'étang fut asséché en 1815 et rendu à l'agriculture. Pendant la guerre de 14/18, ce terrain servit de camp militaire d'aviation. En 1901, pour répondre aux besoins en eau de l'usine de M. Schneider, un nouveau barrage y est établi. Le nouvel étang prendra le nom de "Étang du Martinet" en souvenir de l'usine et de ses marteaux pilons à eau. La première pierre fut posée le 18 mai 1903. La digue fut construite en pierre de taille, sur 120m, avec à l'intérieur, 28 puits verticaux de 2m de diamètre, pour récupérer les eaux qui pouvaient s'infiltrer à travers la maçonnerie, afin d'éviter la pression. La mise en eau du barrage et de ses 500 000 m³ eut lieu en octobre 1904.

Tout jeune (fille ou garçon) à 16 ans révolus (date anniversaire) doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la Mairie de son domicile muni d'une pièce d'identité et de son livret de famille.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Le jeune titulaire d'une carte d'invalidité à 80% minimum peut demander à être exempté de la journée défense et citoyenneté dès le recensement. Un certificat médical lui sera demandé ultérieurement lors de l'examen de sa demande.



Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire. Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.

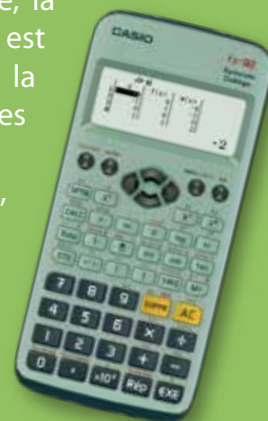
A la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Il n'est pas délivré de duplicata. En cas d'absence de recensement : le jeune ne sera pas convoqué à la journée défense et citoyenneté et ne pourra pas y participer. Il ne pourra pas être inscrit d'office sur les listes électorales à 18 ans.

Il ne pourra pas s'inscrire aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, BEP, baccalauréat,...) avant l'âge de 25 ans.

Fournitures scolaires

Le conseil d'administration du CIAS a validé pour la rentrée scolaire 2018/2019 la remise aux élèves de CM2 pour leur entrée en 6ème, la calculatrice FX92 collège qui est demandée aux familles dans la liste des fournitures scolaires transmises par les collèges.

Le jeudi 28 juin, à 10 heures 15, aux écoles, Madame JACQUELINET, en collaboration avec Monsieur le Maire, ont procédé à la remise des calculatrices aux neuf élèves de CM2 de l'année 2017/2018.





Rentrée 2018

La rentrée du 3 septembre s'est déroulée sous un soleil radieux. Les 88 enfants présents accompagnés de nombreux parents ont rejoint leurs classes respectives après l'appel énoncé par Mme Jacquelinet, directrice.

L'école primaire accueille 91 enfants répartis dans quatre classes :

- une classe de maternelle (petite section, moyenne section, grande section) : Marie-Anne Géréau, aidée de Mme Drost, employée CCGAM.
- une classe de GS/CP : Mme Jacquelinet. (direction)
- une classe de CE1/CE2 : Mme Nivel.
- une classe de CM1/CM2 : Mme Deflandre.

Les activités de l'année 2018/2019 :

- Visite de l'Hôtel de ville, du musée Niepce et rallye historique au centre ville pour la classe de CM1/CM2.
- Journée sportive à Divertiparc pour les classes de PS/MS/GS et GS/CP.
- Natation au centre nautique d'AUTUN pour les élèves de la GS au CM2.
- Participation au cross du collège du Vallon pour les CM1/CM2.
- Participation au projet école et cinéma pour les classes de PS/MS, GS/CP et CM1/CM2.
- Visite, atelier et chasse au trésor à la bibliothèque Bussy-Rabutin à AUTUN pour les élèves de PS/MS et GS/CP.



Parascolaire

Quelques changements ont eu lieu à la rentrée 2018. Nous sommes revenus à la semaine de 4 jours après la suppression des TAP.

Certaines activités ont permis aux plus grands une étude de l'art de la peinture. D'autres activités aussi lucratives se sont également déroulées dans la salle dite des associations.



La garderie scolaire, la cantine et le transport des enfants sont des services gérés par la CCGAM.

GARDERIE

Les horaires ont été modifiés pour le matin : 7h-9h

Ils sont inchangés pour le soir : 16h30-18h30

Les enfants sont sous la surveillance de Mmes Drost, Pernette et Racoussot.

Des activités manuelles, des jeux intérieurs et extérieurs leurs sont proposés.

CANTINE

Les repas sont préparés par le restaurant scolaire à Autun et livrés dans la matinée.

Mmes Develay et Kovachiche assurent la fin des préparations.

Elodie, Emmanuelle, Monique et Sylvie font le service et la surveillance.

TRANSPORT

Le ramassage scolaire a dû être modifié pour la rentrée 2018/2019. En effet, le sens du circuit a été inversé pour éviter de couper la départementale 680.

De plus le retournement devant la mairie ne sera plus possible au vu du réaménagement du centre bourg.

Le plan du trajet et les horaires sont consultables au tableau à l'entrée de l'école ou sur le site de la CCGAM.

Cette année, les arrêts situés à moins de 3km de l'école (arrêts de confort) sont payants : 15€/par trimestre et par enfant, plafonné à 20€/par famille.

La surveillance dans le bus est assurée par Mme Racoussot Sylvie.

Pour tout renseignement, ou inscription :

www.grandautunoismorvan.fr

6 Ecole d'Antully : 03 85 54 70 90

La chasse aux oeufs !



Comme tous les ans, la municipalité a organisé pour la quatrième fois la fameuse « chasse aux œufs » vendredi 06 avril 2018 au matin. Cet évènement est maintenant très attendu par les enfants des écoles, petits et grands, friands de chocolat.

Quelques parents, Monsieur le Maire et conseillers municipaux ont encadrés tout ce petit monde lors de cet interlude joyeux.

Une fois de plus, la coutume à bien été respectée à savoir que la récolte a été réunie dans un même panier pour être redistribuée à parts égales.

Repas de Noël



Vendredi 21 décembre, 88 enfants et 23 adultes (Monsieur le Maire, enseignantes, conseillers municipaux, comité des Fêtes, employées CCGAM) ont assistés au traditionnel repas de Noël attendu par les enfants des écoles. Les enfants d'Antully ont été encore très sages cette année car le Père Noël est revenu avec bonheur, offrant à chacun un très joli jouet et des friandises.

Remerciements chaleureux au Président du Comité des Fêtes et à son équipe qui, cette fois encore, ont offerts de très beaux jouets et des friandises et qui font, de cette journée, un moment magique pour nos enfants.

Après ce moment festif, les enfants ont regagné l'école avec leurs accompagnants. A noter que le repas de Noël est entièrement financé par la municipalité.

Il est utile de rappeler l'importance de l'assurance dommages-ouvrage pour tous vos travaux de construction : maison, piscine, garage, murs de clôture, assainissement individuel, etc.

Cette assurance est une obligation légale pour toutes les personnes, particuliers et professionnels, faisant réaliser des travaux de construction.

Elle permet au propriétaire d'un ouvrage d'être rapidement indemnisé en cas de dommages importants, et de ne pas engager de procédure longue et complexe pour obtenir réparation au titre de la garantie décennale.

Or, bon nombre de particuliers ignorent encore cette obligation légale d'assurance et, surtout, prennent un risque considérable en engageant des travaux d'ampleur sans être couverts par un contrat dommages-ouvrage !

En cas de confrontation à un litige d'importance avec un entrepreneur du bâtiment et pour plus d'informa-

tions, vous pouvez consulter le guide sur :

www.index-habitation.fr/dommages-ouvrage

Vous y trouverez également une petite infographie rappelant les dates et délais des garanties légales des travaux de construction : parfait achèvement, biennale et décennale.

N'hésitez pas vous en servir !



Etat Civil

◆ Ils font notre joie :

BARBOSA Clara Inès	03 novembre	Autun
BAZENET Hugo	25 janvier	Autun
BAZENET Noé	25 janvier	Autun
BOUQUET Manaia Athos Enrick	18 novembre	Autun
DI FIORE Timéa	27 avril	Le Creusot
FISNOT Léonore Béatrice Monette	26 novembre	Le Creusot
GAGNEROT Lou Erika	29 mars	Autun
GEREAU Lyssana Véronique Sylvie	04 septembre	Autun
MOROT-RAQUIN Janice Léonie	24 novembre	Dijon
VILLERET GUEGUEN Joris	28 avril	Le Creusot

◆ Ils se sont dis : OUI

CHARLESTON Hachelle	18 août 2018
Et BODIN Vincent Gérard Olivier	

◆ Ils nous ont quittés

BROCHOT Philibert Eugène	03 juillet	Autun
COLIN Angèle Renée épouse LEBEAU	18 février	Autun
COLIN Jacky René Lazare	05 novembre	Autun
CHEVIGNY Roger Louis	04 mars	Autun
GUERY Marc Henri	22 février	Autun
LEBEAU Henri Emiland	01 juin	Autun
PERE Noël Marcel	04 mars	Couches
REBOURG André Henri	02 mai	Autun
VOIRET Roger	06 janvier	Le Creusot

Vous êtes nouvellement arrivés dans notre village, nous vous remercions de vous présenter au secrétariat de mairie avec une pièce d'identité ou le livret de famille. Cela permet d'une part, de faire connaissance, et d'autre part, pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de connaître notre population.

Fin de la traditionnelle ruée de fin d'année des électeurs non-inscrits en mairie ou en ligne pour pouvoir voter aux élections de l'année suivante. Depuis la réforme des règles électorales, il est désormais possible "de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6e vendredi précédant le scrutin". À titre dérogatoire, pour les élections européennes de mai 2019, les électeurs peuvent s'inscrire sur les listes jusqu'au 31 mars prochain.

Projet de sécurisation et d'embellissement Place du 11 Novembre



A l'origine, la commune d'Antully avait pour projet la réfection (nécessaire) de la voie qui part de la RD N°138 et qui descend devant la Salle des Fêtes. Après consultation des services de la DRI, il s'est avéré qu'il était plus judicieux de procéder aussi à la réfection de la RD N°138, en agglomération, elle aussi en mauvais état.

C'est pourquoi que dans le cadre de la sécurisation des abords de la mairie et de la salle des fêtes, des travaux sont impératifs afin de protéger l'accès aux structures immobilières. C'est à ce titre que le Département et la commune se sont entendus pour réaliser conjointement les travaux suivants :

- 1) Sur le RD N°138, une « chicane » sera créée, en agglomération, à proximité des abords de la Mairie, afin que les usagers de la route réduisent d'eux-mêmes leur vitesse. A ce jour, certains automobilistes roulent à des vitesses excessives au vu de la configuration de la voie.
- 2) A l'entrée de la place du 11 novembre, un accès sera créé afin de sécuriser le stationnement des bus scolaires pendant la montée et la descente du bus des enfants. Au regard de cet emplacement, un abribus sera créé.

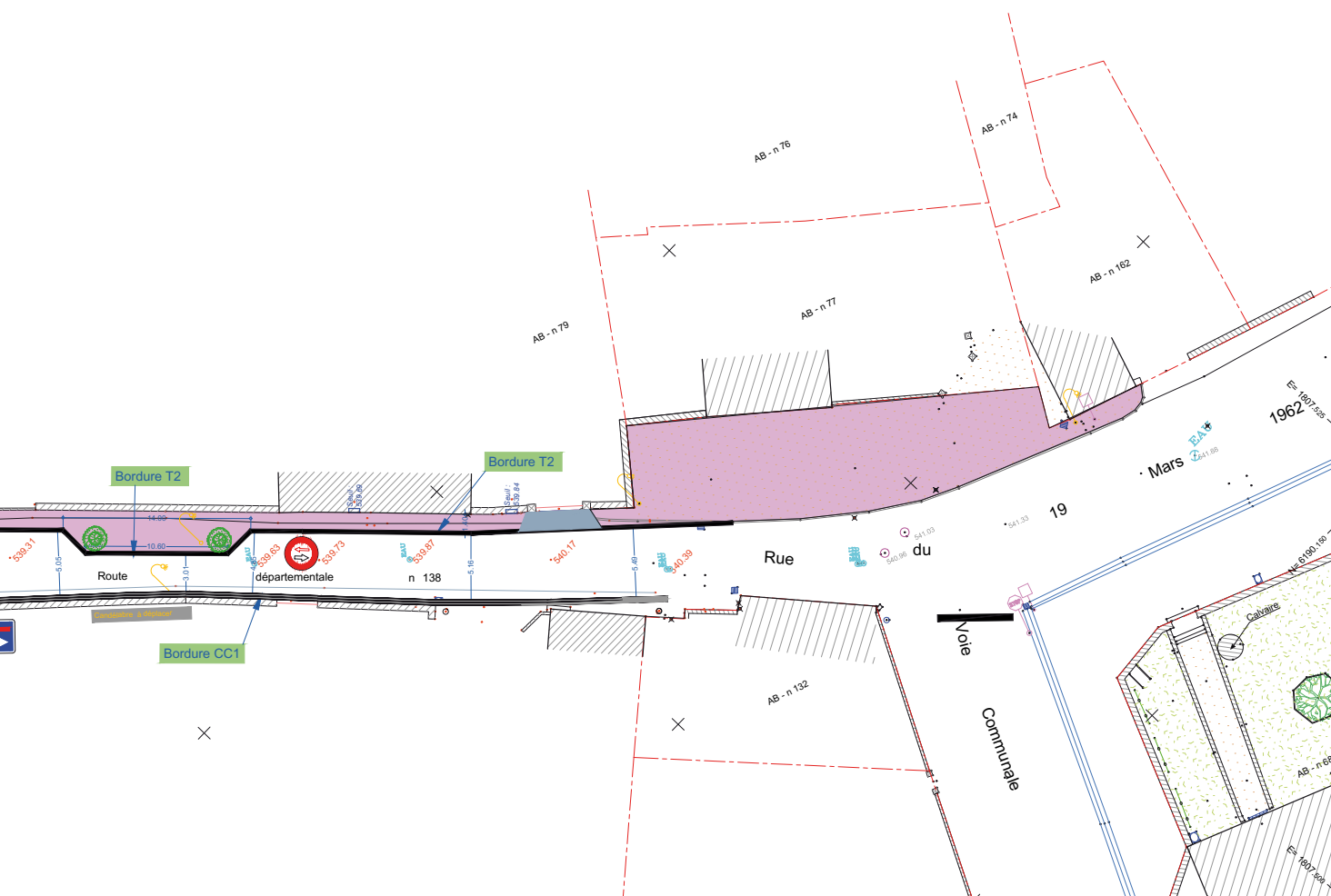
3) Des places de stationnement, y compris pour personnes à mobilité réduite et taxi, seront créées de part et d'autres des structures immobilières.

4) Le parvis de la Mairie sera aménagé de façon à mettre en valeur le Monument aux Morts avec création d'espaces verts et d'une zone en béton désactivé.

5) Une convention de participation financière sera établie entre la commune et le Département et permettra de définir les conditions de participation de la commune aux travaux définis ci-dessus. Uniquement au titre de la réfection de la RD N°138, le département prend en charge 80% soit 22320 € du montant HT des travaux réellement exécutés.

Coût estimatif des travaux : Total : 116 653.80 € HT
(Frais de mission : 4100.00€HT ; Travaux : 106973.80€HT ; Participation réfection couche de roulement RD138 : 5 580.00 €HT)

Afin de financer ce projet, par délibération du 26 octobre 2018, la proposition de prêt du Crédit agricole, à hauteur de 140 000 €, (montant des travaux TTC) à été retenue. Le montant de la TVA et les subventions à hauteur de 30% minimum sont attendues.



Maisons fleuries



Samedi 19 mai 2018, à la salle des associations, Jean-Paul Lebeigle, maire de la commune, entouré de quelques conseillers municipaux, a remis les accessits du Comité départemental aux huit participants au Concours départemental de fleurissement 2017.

Chacun d'entre eux a été récompensé par la municipalité qui leur a offert une composition florale à replanter.

Une occasion aussi pour les deux élus, de remercier l'ensemble des acteurs, habitants, employés municipaux et membres du conseil qui, à travers ce concours, participent à l'embellissement de la commune et valorisent son cadre de vie.

◆ Jean-François CLANET (CLP)



Besoin d'une carte d'identité ?



Une pré-demande peut être enregistrée directement sur internet :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Servicesd-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

Une fois la pré-demande établie, vous devez déposer celle-ci ainsi que les pièces à fournir dans n'importe quelle mairie en France équipée d'une station biométrique (Dépôt et retrait au même lieu).

Si vous souhaitez déposer une pré-demande à Autun, vous devez IMPÉRATIVEMENT prendre un rendez-vous.

Durée de validité

Depuis le 1er janvier 2014, la validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

Une prolongation de 5 ans s'applique sur les cartes d'identités délivrées après le 1er janvier 2014 à des personnes majeures.

Attention : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Retrait CNI / Passeport

Un passeport et la CNI doivent être retirés au lieu de dépôt du dossier dans un délai de 3 mois suivant la demande.

- Le demandeur majeur doit se présenter en personne
- Pour un enfant mineur, son responsable légal doit récupérer le passeport ou la CNI avec la présence de l'enfant si + de 12 ans.

La remise des titres CNI-PASSEPORT se fera uniquement aux jours et heures suivants :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 8h / de 11h30 à 11h45 / de 13h30 à 14h / de 16h30 à 16h45.

Mairie d'Autun : 03 85 86 80 00

www.autun.com / autun@autun.com



Les services de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan ont constaté à plusieurs reprises de nombreux dépôts aux abords de bornes de tri et plus particulièrement au point d'apport volontaire du bourg.

Nous rappelons aux usagers qu'il est strictement interdit de déposer des déchets ou encombrants aux pieds des colonnes. (Art. R632.1 Code Pénal).

Ce lieu de tri est destiné à recevoir les emballages ménagers recyclables, le verre et le papier.

Pour tous vos autres déchets, la déchèterie d'Autun située Chemin du Vieux-Moulin est ouverte :

Du 1er Avril au 30 Septembre, du lundi au samedi (Sauf jours fériés), de 9h à 12h et de 15h à 19h

Du 1er Octobre au 31 Mars, du lundi au samedi (Sauf jours fériés), de 9h à 12h et de 15h à 18h

Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'égavage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchèterie. Vous pouvez également en faire un compost individuel.



Ramassage ordures ménagères

A partir du 1er janvier 2019, la collecte des ordures ménagères aura lieu tous les **JEUDIS à partir de 5h sauf les jours fériés**.

En raison des jeudis 30 mai et 15 août fériés, la collecte aura lieu les mercredis 29 mai et 14 août 2019.



Rappel : tous les bacs ou sacs doivent être sortis la veille du jour de collecte APRES 19H.

La collecte des encombrants (mobiliers et objets ménagers) par Emmaüs aura lieu **uniquement sur inscription téléphonique** :

- Lundi 1er avril 2019 à partir de 7h30

Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire auprès des services techniques du CC du Grand Autunois Morvan (Tél : 03 85 86 64 65).

Les inscriptions seront clôturées 1 semaine avant la date de passage de l'association Emmaüs.

Horaires d'ouverture de la Verse

Pendant la période hivernale, la déchetterie «La verse» sera ouverte selon le calendrier ci-dessous :

Samedi matin de 8h15 à 11h30		
2019	JANVIER	SAMEDI 05
	JANVIER	SAMEDI 19
	FEVRIER	SAMEDI 02
	FEVRIER	SAMEDI 16
	MARS	SAMEDI 02

- A compter du 09 mars, ouverture normale chaque samedi matin aux mêmes horaires.
- En raison du vendredi 1er novembre férié, la verse sera fermée le samedi 02 novembre.

2020	NOVEMBRE	SAMEDI 09
	NOVEMBRE	SAMEDI 23
	DECEMBRE	SAMEDI 07
	DECEMBRE	SAMEDI 21
	JANVIER	SAMEDI 04

Toit de l'école



Comme vous avez pu le constater, le toit de la salle d'éveil jouxtant le bâtiment scolaire a été entièrement refait. Ces travaux ont été réalisés dans l'urgence puisque que des infiltrations, dues aux précipitations importantes de ce dernier hiver, se sont produites dans le grenier.

Les écoulements répétitifs ont généré la chute d'une plaque du plafond dans la salle d'éveil, durant la nuit, et nombre de plaques ont été abîmées et cassées. Afin de procéder aux travaux de réfection, un entrepreneur à été contacté. Suite à sa visite, l'artisan, devant la vétusté du toit, a vivement conseillé le remplacement pur et simple de la toiture. Pour rappel, la toiture recouvre l'ancien préau, transformé depuis en salle



d'éveil et en garderie. Lors des travaux de transformation, il a été omis la pose d'une sous toiture, ce qui a occasionné ce printemps à des infiltrations importantes.

Afin de mettre en sécurité les personnes ayant accès à cette partie du bâtiment scolaire, et la commune ne pouvant pas se permettre d'attendre l'élaboration du budget 2019, les travaux ont donc été engagés sur l'année 2018.

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 8126 euros, au titre de la DETR année 2018, nous est accordée pour une dépense engagée de 27087.74 € HT.

Salle des fêtes

Le chauffage électrique de la salle des fêtes était défectueux depuis quelque temps et devenait très onéreux aussi bien pour la commune que pour les personnes qui louaient la salle des fêtes.

Après consultation des membres du conseil municipal, la décision de procéder à des travaux a été prise. L'installateur a proposé de shunter le circuit électrique du chauffage par le plafond et d'installer deux aérothermes.

C'est chose faite depuis le 1er août et nous souhaitons faire des économies non négligeables avec un confort plus appréciable. Le coût de ces travaux s'élèvent à 3 107.90 € HT.



Des travaux de mise aux normes électriques ont été effectués à la salle des fêtes pour un montant de 1008.24 € HT. Ces travaux concernent le contacteur de chauffage entrée salle, les blocs de secours BAES et une télécommande BAES.

Bâtiments

Rénovation complète de l'escalier extérieur du logement situé au rez-de-chaussée de l'école par l'entreprise Samuel Desmaizères pour un montant de 1100€ HT.



Remise en état de la margelle du puits situé aux Cerisiers par la Sarl Milione pour un montant de 700 € HT. Cette remise en état fait suite à une dégradation par un véhicule dont l'auteur n'a pas jugé bon de se faire connaître.



Nettoyage et traitement du pignon contre les algues sur la salle de catéchisme par la Sarl Milione pour un montant de 780.50 € HT.

Equipement informatique :

Dans le cadre d'une mise à jour des programmes comptables, Etat Civil, listes électorales, recensement militaire avec dématérialisation vers l'INSEE, il était nécessaire de procéder au changement du logiciel. Cette intervention a été effectuée en mai pour 1095 € HT.



Remplacement de la porte du garage se rapportant au logement situé au 1er étage des écoles. Celle-ci ne fonctionnait plus. Une nouvelle porte a été installée par la SARL Menuiserie Caillot Barbillot pour un montant de 1287.78 € HT.

Mise aux normes électriques des 2 logements locatifs aux écoles par les Ets Lagoutte Energie pour un montant de 1265 € HT.



Voirie

- Curages de divers fossés par l'entreprise Lacagne Jean-Luc pour un montant de 1243.12 € HT
- Travaux voirie : Impasse des Ecoles, Impasse de l'Eglise, chemin vers les Plaines et Les Cours Barraults par Eurovia pour un montant de 18480 € HT subventionné à hauteur de 4000 €.



Divers travaux

Service eau :

La pompe installée à la Fontaine du Fou était usagée. Elle a donc été remplacée par une nouvelle par H2Eaux pour un montant de 4850 € HT

Matériel :

Tracteur : remplacement du faisceau électrique principal de cabine par les Ets Gauthier pour un montant de 4589.82 € HT

Lagune :

L'an dernier, les travaux de curage et épandage des boues de la lagune ont été réalisés. Il ne restait qu'à finaliser le chaulage des parcelles. C'est chose faite depuis cette année avec l'épandage de 10,200 tonnes de chaux vive achetée à Agri Sud Est pour 1632 € HT et épandue par la Scea Lefevre pour un montant de 174 € HT.

Bois :

- La vente de bois de chauffage à couper sur pied à destination des administrés a produit la somme de 4620 € TTC.
- La vente de bois au profit des Ets DUCERF, dont les parcelles sont soumises au régime forestier, s'élève à 41650 € auxquels se déduisent tous les frais inhérents à cette transaction (frais de gardiennage : 3248.83 € HT et travaux sylvicoles : 11706 € TTC)
- Travaux de câblage et abattage de peupliers et de Douglas en divers endroits de la commune par l'entreprise Bouillot Philippe pour un montant de 780.40 € HT

Inondations :

Suite à diverses inondations dans le Bourg en mai dernier, il a été constaté un effondrement sous chaussée d'un collecteur d'eaux pluviales au carrefour de l'Eglise. L'entreprise SNT-PAM a procédé à la réfection du regard de visite et reprise de la voirie à l'existant, pour un montant forfaitaire de 1850 € HT.

Antully et son long chemin de croix...



La Croix du Bourg

Sur son territoire rural dispersé, la commune d'Antully compte pas moins de neuf croix, érigées depuis plusieurs siècles par les habitants du village et des hameaux pour témoigner de leur foi.

- La croix au carrefour des tilleuls se dresse à l'entrée nord du bourg, sous un tertre ombragé, en haut de trois marches de pierre. À l'origine en pierre, elle a été remplacée par une croix en bois aux extrémités taillées en pointes de diamant pour évoquer les clous de la Passion.
- La croix du centre du bourg, en fer forgé érigée au-dessus de cinq marches, évoque la Montée au Calvaire.
- La croix de l'ancien cimetière, près de l'église, est posée sur un socle de deux marches. Elle est en grès, de section ronde, et ne comporte aucune inscription.
- La croix près de l'école est posée sur un piédestal quadrangulaire supportant une tablette débordante.
- La croix du cimetière date de 1819. Elle est marquée de l'inscription INRI, "Jésus de Nazareth Roi des Juifs".
- Le croisillon est orné d'une couronne d'épines. La croix Michaubin, érigée sur un ancien socle de pierre, est taillée en pointes de diamant.

En bois, en pierre, en métal...

- La croix proche du stade, dite croix Theureau, est en bois et érigée sur un socle de pierre.
- La croix au hameau de Brenot se trouve sur l'ancienne voie romaine d'Autun à Mâcon. Elle est en pierre et protégée par une enceinte close par une chaîne.
- La croix des cerisiers date de 1861. Ses extrémités sont également taillées en pointe de diamants, au-dessus d'un piédestal en pierre.

Ce long chemin de croix, de quelques kilomètres, mérite la balade-découverte.

Attention aux loups de Prodhun

Sur le plateau d'ANTULLY, au sud de la commune, à proximité de l'étang de la Noue, se trouve une ancienne chapelle, dédiée à Saint-Antoine, insérée dans les locaux d'une ferme, au lieu-dit de "Prodhun".

Au Moyen-âge, la grange de Prodhun, aujourd'hui appelée "ferme de la Chapelle", dépendait de l'abbaye de Maizières, commune de St-Loup-de-la-Salle. Le domaine de Prodhun, en 1726, était composé de 600 ha de bois, de 110 ha de terres et de trois étangs, la Noue, le Maupas, la Fallourde.



L'abbaye espérait trouver en ces lieux très boisés des revenus pour réaliser des travaux à l'abbaye. Mais les dépenses de frais de garde étaient bien supérieures aux revenus des coupes des bois blancs.

Sous la Révolution, cette terre d'église deviendra bien national et sera vendue à M.Bonneau du Martray. Puis en 1830, la propriété passera à Jules Perret qui deviendra sous-préfet de Beaune.

De nombreuses chasses y furent organisées par Jules Perret, rejoint par des gentilshommes chasseurs dont le marquis de Foudras, et ils y menèrent tous ensemble "une joyeuse vie". Le propriétaire fut alors contraint de vendre le domaine de Prodhun.

La vente eut lieu au profit d'Edouard Carrelet de Loisy, agronome réputé de la Société d'Agriculture d'Autun. Devenu l'un des grands propriétaires fonciers de la région, il fit beaucoup pour sa mise en valeur.

Situé entre Antully et St Sernin, la traversée du domaine de Prodhun fut longtemps très redoutée. Les loups semèrent souvent la terreur.

Un homme dut son salut en grim pant à un arbre et fit vœu d'y élever une croix. Un instituteur fut suivi à la trace par un loup sur tout son trajet... Le dernier loup du plateau fut tué à la fin du XIXème siècle.



 Claude CHERMAIN,
Journaliste au
Journal de
Saône et Loire

Liste des associations

☎ 06 25 85 44 54

Amicale des Anciens Elèves et Parents d'Elèves (A.A.E.P.E)Présidente : Annick SENE (*Association en sommeil*)

☎ 03 85 54 74 50

Club des 4 Vents

Président : Bernard JACQUEMARD - 69 Route des Baumes - Antully

☎ 06 16 94 12 98

Entente Sportive St Emiland, Auxy, Antully (E.A.S.E.A)

Présidents : Nicolas STUBERT

☎ 03 85 54 76 78

FNACA

Président : Guy MAURICE - 7, route de Chalon - Auxy

☎ 03 85 54 72 48

Les Amis du Passé

Président : Jean KUBIAK - 2, Place du Vieux Tilleul - Auxy

☎ 03 45 00 02 50

Société de chasse

☎ 06 89 43 99 01

Président : Olivier GAULIAS - 5 Route du Champ Terrien - Antully

☎ 06 21 69 19 94

Société de Pêche «La Pilavoinaise»

Président : Emilien FLORES - 30 Route des Plaines - Antully

☎ 06 13 10 61 04

Comité des Fêtes

Président : Raymond DEVELAY - 22 Route du Pâquier Neuf - Antully

☎ 03 85 52 36 53

EPGV - Education Physique et Gymnastique Volontaire

Yolande CADE - 34 G, rue du Vieux St Denis - Curgay

☎ 03 85 54 74 71

Collectif PLANOISE SANS MINE

Présidente : Michelle HERAS - 24 Route des Baumes - Antully

☎ 06 36 48 66 00

LES MISTRALS MORVAN

Président : Hervé VINOT - 44 Route de la Verrerie - Antully

Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie

(Algérie - Maroc - Tunisie)



COMITE D'ANTULLY
Auxy - Saint Emiland
Saint Sernin du Bois

Assemblée générale du 21 septembre 2018

Au cours de cette assemblée, nous avons procédé au vote pour l'élection des membres du bureau.

Ont été élus :

- Carrion Denis, Chevreau Jean, Gauthier Daniel, Genevov Jeannette, Jolivot Henri, Maurice Guy, Rebours Bernard, Maurice Marie-Véronique

Président d'honneur : Terrier Henri**Président :** Maurice Guy**Vice Président :** Carrion Denis**Trésorière :** Maurice Marie-Véronique**Trésorier adjoint :** Jolivot Henri**Secrétaire :** Genevov Jeannette**Secrétaire adjointe :** Demassu André**Portes drapeaux :** Carrion Denis, Demassu André, Rebours Bernard**Verificateurs aux comptes :** Chevreau Jean, Gauthier Daniel**Membres :** Rebours Bernard, Genevov Jeannette, Duverne Bernard, Demassu André, Chevreau Jean, Gauthier Daniel, Maurice Claire

Guy MAURICE, Le président

La Saint Hubert d'Antully Société de chasse



Sur tous les aspects, moraux, sécuritaires, cynégétiques, conviviaux et financiers, notre saison 2017-2018 a été excellente.

Aucun incident n'a été relevé au cours de l'exercice de chasse auprès des propriétaires ou riverains des zones chassables.

Après avoir réalisé le quota attribué par la fédération de chasse pour le sanglier, nous avons redemandé des bracelets ce qui a permis une meilleure gestion quant aux dégâts occasionnés par ceux-ci sur les cultures et paturages.

La partie festive n'a pas été en reste, si notre jambon à la broche a été organisé à la salle des fêtes, il a tout de même connu un franc succès.

Ce déménagement était devenu nécessaire en raison de la déforestation autour de notre cabane de chasse car nous n'avions plus d'ombre pour réguler la température sous les chapiteaux.

De plus, les problèmes d'intendance sont facilités. (Chapiteaux, chaises, tables etc...)

Cette manifestation sera donc reconduite en 2019 et se déroulera le 20 juillet à la salle des fêtes d'Antully.

Nous remercions encore les participants, et les bénévoles qui ont contribué au succès de ce repas.

Nous aurons également le samedi 13 avril 2019 le repas des propriétaires ayant une propriété supérieure à 3 hectares.

Nous profitons également pour renouveler notre reconnaissance à la municipalité ainsi qu'à tous les propriétaires pour le droit de chasse qui nous est accordé.

Notre société est aux nombres 34 chasseurs, pour la saison 2018-2019.

Nous adressons également nos meilleurs voeux à tous nos concitoyens ainsi qu'à leurs familles pour cette nouvelle année 2019.

 Olivier GAULIAS, *Le président*

Comité des fêtes d'Antully



En 2018, toutes les manifestations prévues ont été réalisées avec succès.

- Choucroute en février
- Foire de Printemps en avril
- Participation aux Jeux Intervillages à St Pierre de Varennes en juin
- Fête des Pilavoines en juillet
- Loto en novembre

Le Comité des fêtes a décidé cette année encore de gâter les enfants des écoles à Noël en offrant à chacun un jouet et des friandises.

Toutes ces manifestations ne seraient pas réalisables sans le soutien inconditionnel de l'ensemble des bénévoles qui répondent toujours présents. Un grand merci à eux.



Raymond DEVELAY, *Le président*



La Pilavoine, société de pêche



Président d'honneur : Pierre PEULSON

Président : Emilien FLORES

Vice Président : Pascal GEREAU

Trésorier : Sébastien DAVID

Trésorier adjoint : Fabien MORNAT

Secrétaire : Jean-Philippe GEREAU

Secrétaire adjoint : Sylvain ALUZE

Commissaire aux comptes : Cécile MORNAT



La Société de Pêche « LA PILAVOINAISE » a été créée le 13/11/1986 afin que les habitants de la commune et/ou ceux qui paient des impôts puissent s'adonner au plaisir de la pêche dans les Etangs du Martinet.

Les membres du bureau, les pêcheurs et moi-même souhaitent remercier vivement Sébastien THOMAS pour ses 20 années passées au sein de la Société de Pêche (10 ans Trésorier et 10 ans Président). Merci pour tous ses bons et loyaux services rendus à l'Association. Je remercie personnellement également tous les actionnaires qui m'ont élu dans ma nouvelle fonction. Comme chaque année, le nombre d'actionnaire augmente et de plus en plus de jeunes se mobilisent et s'impliquent dans l'association.

En 2018, un enduro-carpes a été organisé, 11 équipes ont participé pleinement à ce week-end et grâce à eux un meilleur empoissonnement aura lieu.

Un concours poissons-chats a été organisé quant à lui sur 1 journée, 12kg ont été prélevés.

Ces journées se sont très bien déroulées sous un soleil radieux, merci à tous les participants pêcheurs et non pêcheurs qui oeuvrent pour le bon déroulement de nos manifestations.

Cette année sera marquée par le renouvellement des Etangs du Martinet en bassin piscicole, avec l'accord de Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau, propriétaire des dits étangs.

Pour préserver nos plans d'eau :

- La qualité de l'eau doit être irréprochable étant donné que celle-ci alimente de nombreux riverains, (régulièrement de nouveaux échantillons sont prélevés et analysés par VEOLIA).

- La sécurité autour du plan d'eau doit être au norme comme il se doit.

- En ce qui concerne l'environnement, les bénévoles se chargent de nettoyer les abords selon leur possibilités, des poubelles sont mises en place, mais malheureusement peu respectées par les promeneurs.

Nous avons la chance d'avoir un site agréable sur notre commune donc faisons en sorte de le conserver en diminuant les incivilités.

L'assemblée générale aura lieu le dimanche 3 mars 2019 à 10h à l'assemblée des associations au bourg, à côté de la boulangerie.

Pour cette année à venir il y aura au moins un enduro carpe, un concours de poisson-chat et un concours carnassier (les dates seront confirmées le jour de l'assemblée générale).

Pour conclure, continuons à donner de notre temps, pour l'avenir de notre plan d'eau, pour conserver ce site si agréable dans notre commune afin que les générations futures puissent également en profiter.

◆ Emilien FLORES, *Le président*



EPGV (Education Physique et Gymnastique Volontaire)

La joie, la bonne humeur et la musique font toujours partie de nos exercices de gymnastique classique, abdominaux, fessiers, etc... on y travaille la souplesse, le renfort musculaire et le cardio, le tout dans la bonne humeur. Les séances ont lieu le mercredi de chaque semaine, de 18h15 à 19h15, à la salle des associations. Joyeuse année 2019 à tous !



Président : Nicolas Stubert
Vice Président : Denis Géreau
Président d'honneur : Gérard Brochot
Trésorier : Denis Géreau
Trésorier adjoint : Sebastien David
Secrétaire : Anna Franze
Secrétaire adjointe : Laetitia Mapelli
Educateurs : Sylvie Racoussot et Gérard Brochot,
 Dominique Flores et Vincent Géreau
Membres : Dalila Brochot, Antoine Celsi,
 Luc Géreau



Notre Beau club !



A l'EASEA on y tombe comme dans la potion magique... parfois dès la naissance comme la petite Lyssana arrivée cette année, et on y reste souvent bien après la retraite comme Daniel Perrin battant des records de longévité au

service du club et qui nous fait toujours le plaisir de venir nous soutenir et encourager les joueurs.

Cette année notre club a fièrement fêté ses 60 ans réunissant toutes les générations montrant que sans doute il y règne une énergie inépuisable et totalement renouvelable...

Cette saison 42 licenciés joueurs et dirigeants honorent les couleurs du maillot orange.

Sylvie, Gérard et Dalila coachent à merveille la belle équipe des petits oranges qui font leurs baptêmes sur les premiers plateaux en futurs champions. Ils engrangent déjà leurs premières victoires !



Dominique et Vincent murmurent à l'oreille des plus grands et insufflent un remarquable état d'esprit à notre équipe senior. Une équipe combattante qui s'illustre par son fairplay, son attitude sportive, mais aussi par son niveau de jeu et ses beaux résultats.

Et puis il y a Denis, Luc, Sébastien, Anna, Laetitia, Antoine... et tous ceux qui les accompagnent, qui tiennent la « maison », les équipements et font vivre le club.

Enfin il y a vous tous qui venez soutenir l'équipe, ou participer aux événements.

A tous et à l'ensemble des sponsors publics et sponsors privés qui nous soutiennent, je vous adresse un immense merci.

En 2019 rejoignez-nous sur notre page facebook EASEA, venez vibrer avec nous les dimanches sur les terrains, dans les tribunes. Et venez nombreux à nos événements :

- le vendredi 01/02/2019 pour une soirée Belote à la salle des fêtes d'Auxe,
- le 18/05/2019 pour une journée Pétanque au stade d'Antully,
- le 09/06/2019 pour le Méchoui au stade d'Antully,
- Le 21 et 22 juin pour la fête de la musique et une brocante au stade d'Antully,
- Le 22/11/2019 pour une soirée Belote à Antully.

A très bientôt.

◆ Nicolas STUBERT, Le président



Les Mistrals Morvan

Pour la troisième année consécutive l'association les Mistrals Morvan a organisé sa soirée concert le samedi 03 novembre 2018 à la salle des fêtes d'Antully.

Trois groupes étaient au programme. Ce sont les Zaccords de Léon, groupe bien connu dans la région, qui ont ouvert le bal pendant plus d'une heure. Le son de leur accordéon fut apprécié de tout le public.

Le groupe ALENKO venu de Nevers pris le relais avec un programme de chansons d'ambiance, et là aussi au son de l'accordéon.

Le clou du spectacle vint ensuite avec le groupe Nash, présent chez les pilavoines pour la deuxième année consécutive. Avec leurs reprises de chansons françaises et anglo-saxonnes, ils ont une nouvelle fois ravi le public présent.



Plus de 180 personnes avaient de nouveau répondu à l'appel des Mistrals Morvan. Comme à l'accoutumée, les organisateurs sont montés sur scène pour « pousser la chansonnette », avec une chanson bien en vogue avec les « Trois cafés gourmands » ce qui a permis de terminer la soirée dans une ambiance de folie.

La soirée s'est terminée avec la traditionnelle soupe à l'oignon préparée par notre cuisinier en chef « Sam ».

Pour leur prochain rendez-vous les mistrals sont en pleine réflexion sur le thème de leur soirée.

Les Mistrals Morvan tiennent à remercier le comité des fêtes pour le prêt du bar. Nous tenons également à remercier tous nos bénévoles présents pour cette soirée sans qui rien ne serait possible.

L'association tient à adresser ses meilleurs vœux pour l'année 2019 à tous les pilavoines.

◆ Hervé VINOT, *Le président*

Club des 4 vents



L'année s'est terminée par notre assemblée générale mi-novembre 2018. Le bureau reste inchangé.

Nous comptabilisons 58 adhérents, 8 nouvelles inscriptions sont venues étoffer l'effectif. Parmi le nombre, nous avons 32 hommes et femmes de plus de 80 ans. Toutes ces personnes sont ravies de se retrouver le 2ème mercredi après-midi de chaque mois pour jouer aux cartes et au loto avec en agrément une petite collation.

Nous avons organisé le repas de printemps, le repas d'été et les 4H morvandelles à l'auberge de TINTRY, puis en ce début de décembre le repas de Noël.

Je remercie toute l'équipe qui travaille et se dévoue au sein de cette association.

Je remercie aussi la Reine, Marine DORIDOT et sa Dauphine, Lucie COUZYN pour avoir participé à nos manifestations cette année 2018.

Le traditionnel bal des reines a réuni bon nombre de Pilavoines le samedi 15 décembre. Au cours de cette soirée animée par le DJ Maxx, Justine BROCHOT et Elise DEVELAY se sont prêtées avec charme et gentillesse au vote du public. A l'issue du dépouillement des bulletins, Elise DEVELAY a été désignée Miss Antully 2019. Nous remercions chaleureusement ces deux jeunes filles pour leur participation et nous leur présentons nos sincères félicitations.



Je terminerai en ayant une pensée pour ceux qui souffrent ou qui ont des moments douloureux. Nous vous souhaitons une bonne année 2019.

◆ Bernard JACQUEMARD, *Le président*

Repas des Aînés



Photo JSL



Photo JSL

Le repas à nos aînés de la commune, offert par la municipalité, s'est déroulé le Dimanche 21 octobre dans notre salle des fêtes décorée par les bénévoles de l'équipe municipale.

Les 55 personnes ayant 70 ans et plus, ont fait honneur au délicieux repas concocté par Michaël BOTTO, du restaurant Marie Boissy, L'apéritif à été, comme habituellement, aimablement offert par Michaël et Myriam, son épouse.

Merci de leur gentillesse envers nos aînés.

Madame BARNAY Marie-Claude, conseillère départementale, Monsieur LEBEIGLE Jean-Paul, Maire, accompagné de son épouse, le Père Antoine BERGERET, Lucie (1ère dauphine) ont assistés à ce moment très convivial et important dans la vie d'une commune.



Photo JSL

C'est notre manière de témoigner de notre respect et amitié envers nos séniors.

Irène BROCHETON et André LOUBAUD, doyens du repas, ont reçu respectivement fleurs et bouteille de circonstances.

Pour les personnes n'ayant pas pu assister au repas, l'équipe municipale se fera une joie de distribuer 52 colis festifs avant les fêtes de fin d'année.



19 Mars

Comme tous les ans, les commémorations au Monument aux Morts ont respectés la tradition.

Nous pouvons déplorer toutefois le manque de participant, malgré que tous les habitués ont répondu présent. Chaque cérémonies se sont toutes concluent par un vin d'honneur à la Mairie.



19 mars

Le 19 mars 1962, à midi, prend officiellement effet un cessez-le-feu qui met fin à huit ans de guerre en Algérie. La veille, le gouvernement français a cédé au gouvernement provisoire de la république algérienne ses pouvoirs sur l'Algérie et le Sahara.

Un double référendum vient bientôt conforter cette décision. Le 8 avril 1962, les Français de métropole approuvent à plus de 90% le choix du général de Gaulle.

Le 1er juillet 1962, les Algériens se prononcent encore plus massivement pour l'indépendance de leur pays. L'indépendance devient effective le 3 juillet 1962.

Le 4 juillet, Ahmed Ben Bella s'installe à Alger en qualité de président de la nouvelle république. Le 5 juillet, l'indépendance est officiellement proclamée. (Sources diverses)



18 Juin

L'appel du 18 Juin est le premier discours prononcé par le général de Gaulle à la radio de Londres, sur les ondes de la BBC, le 18 juin 1940.

Ce texte est un appel aux armes où le Général de Gaulle incite à ne pas cesser le combat contre le Troisième Reich et où il prédit la mondialisation de la guerre.

Ce discours, très peu entendu sur le moment mais publié dans la presse française le lendemain et diffusé par des radios étrangères, est considéré comme le texte fondateur de la Résistance française, dont il demeure le symbole.

La version sonore de ce discours, que l'on peut encore écouter de nos jours, est celle de l'appel du 22 juin 1940 puisque l'appel du 18 Juin n'a pas été enregistré. (Sources diverses)

A Antully, pour la commémoration de l'appel du 18 juin, le calendrier favorable, un lundi, a permis la participation des CM1 et CM2 de notre école.

Cela a fait suite à leurs engagements citoyens avec leurs visites dans les mairies d'Antully et de Chalon sur Saône, où pendant 2 heures, ils ont questionné le maire sur le fonctionnement de chaque commune.

Il faut saluer l'engagement de leur professeur des écoles pour nos futurs administrés.



11 novembre



Le 11 novembre 1918, après cinquante-deux mois de guerre, une convention d'armistice est conclue pour une durée de 36 jours avec faculté de prolongation, entre le maréchal Foch, commandant en chef des armées alliées, assisté de l'amiral Wemyss et le secrétaire d'Etat Erzberger, président de la délégation allemande : c'est la fin de la Grande Guerre. (Sources diverses).

Par arrêté préfectoral, le dimanche 11 novembre 2018 à 11h, dans toute la France, les cloches ont sonné à la volée. Antully n'a pas failli à cet hommage à nos «Poilus».

Devant le Monument aux Morts, autour du Maire se sont regroupés des enfants de l'école, les Anciens combattants représentés par la FNACA, les associations, et bien entendu des habitants du village pour la commémoration du 11 novembre.

Le Maire a lu le message du Président Macron, a déposé la gerbe au Monument et fait observer la minute de silence.



Bourgogne Matériaux Anciens

DALLAGE - CHEMINÉES
CARRELAGE - PORTAILS
BACS - FONTAINES...

Gilles DUMAY
Visigneux - RN 80
71710 MARMAGNE

Tél. 03 85 78 29 20
Mobile 06 09 39 74 77
Fax 03 85 78 29 71
bma.dumay@wanadoo.fr
www.bourgogne-matériaux-anciens.fr

SARL AU CAPITAL DE 48 000 €
RC 435 231 352 - APE 4673 A

Sarl Philippe GEREAU

Maçonnerie - Carrelage - Couverture
Neuf et rénovation

03 85 54 78 18

06 29 62 09 54



S, route de La Coudre - 71400 AUXY
philippe.gereau@wanadoo.fr



EUROVIA
VINCI

TRAVAUX ROUTIERS - TERRASSEMENT - VRD
ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE
PARTICULIERS

EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Secteur TRACYL AUTUN - CUCM
ZA de Bellevue - CS 40079 - 71402 AUTUN Cedex
Tél : 03.85.86.92.00 - Fax : 03.85.86.92.09

LAGOUTTE ENERGIE



Plomberie



Electricité



Chauffage

71400 AUXY

06.25.47.47.43 ou 06.71.64.64.60

sarl.lagoutte@wanadoo.fr

Lagoutte Energie



Charpente - Couverture - Menuiserie - Agencement

Tel 03 85 54 71 90
www.segond-desvignes.fr



Commande de FIOUL extra - GNR - GASOIL - AD BLUE
SERVICE CHAUFFAGE : Installation - Entretien - Dépannage

Agence du Creusot

26, rue Marcel-Sembaat - 71200 LE CREUSOT

Téléphone : 03 85 78 48 48 - lecreusot@thevenin-ducrot.fr

BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - ESPACES VERTS

Porte d'Arroux



Les
Chaumottes

LOCA-MORVAN

2000

AUTUN

St Forgeot

Ouvert du lundi au vendredi
de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h
Le samedi de 8h à 12h



LOCA-MORVAN

03 85 52 64 31

LOCATION - VENTE DE MATERIEL

2000

Les Chaumottes • 71400 AUTUN

Tél. 03 85 52 64 31 • Fax 03 85 52 05 23



Calendrier des fêtes 2019

- Selon réunion en date du 18 Octobre 2018

- Sous réserve de modifications par les associations organisatrices

FEVRIER

Samedi 16

Soirée Choucroute – COMITE DES FETES

MARS

Dimanche 17

Loto de Printemps – CLUB DES 4 VENTS

AVRIL

**Dimanche 07
Samedi 13
Samedi 20**

Repas de Printemps – CLUB DES 4 VENTS
Repas des Propriétaires – STE DE CHASSE
Foire de Printemps – COMITE DES FETES

MAI

Samedi 18

Concours de Pétanque au Stade – EASEA

JUIN

**Dimanche 09
Vendredi 21
Samedi 22**

Méchoui au Stade – EASEA
Fête de la Musique au Stade – EASEA
Brocante au Stade - EASEA

JUILLET

**Samedi 06
Samedi 20**

Fête Patronale – COMITE DES FETES
MECHOUI – STE CHASSE

SEPT.

Dimanche 22

Loto d'Automne – CLUB DES 4 VENTS

OCT.

Dimanche 20

Repas des Aînés - Municipalité

NOV.

**Dimanche 17
Vendredi 22**

Loto – COMITE DES FETES
Belote - EASEA

DEC.

**Dimanche 08
Samedi 14**

Repas de Noël - CLUB DES 4 VENTS
Bal des Reines – CLUB DES 4 VENTS



RESTAURANT MARIE BOISSY

www.marie-boissy.fr



03.85.54.71.17

FERME LUNDI SOIR ET MARDI

LES CHARRIÈRES
71400 ANTULLY

SARL LARCELET

ÉNERGIES RENOUVELABLES



Professionnel du Gaz
GAZ NATUREL - GAZ PROPANE

Chauffage,
sanitaire,
plomberie

Tél : 03 85 54 74 32 - Port : 06 70 72 08 13

La Barrière, 71400 ANTULLY